



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.104

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CROIX ROUGE POUR L'ANNEE 2024

Exposé :

La Croix Rouge française est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'action sociale et sanitaire. Elle est titulaire de l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux opérations de secours, missions de soutien aux populations sinistrées, à

l'encadrement de bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations, aux dispositifs prévisionnels de secours.

La commune d'Aucamville a souhaité conclure, dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, afin de faire face aux situations de crise et permettre à la commune de subvenir aux besoins urgents et vitaux de la population, un partenariat avec la Croix Rouge comprenant diverses missions :

- participation à la cellule de crise municipale
- mise en place d'une cellule d'accueil
- soutien psychologique
- mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence
- prise en charge de l'accueil des familles
- encadrement de bénévoles spontanés
- participation à un exercice annuel de simulation d'une situation d'urgence
- mise en place de sessions de formation à destination du grand public ou à destination de la réserve communale.

A cette fin, une convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés a été conclue avec l'association et signée le 18 décembre 2018, qui est renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé de la renouveler.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 septembre 2024,

Vu le projet de nouvelle convention liant la Croix Rouge française avec la commune d'Aucamville,

Considérant la nécessité pour la commune de s'appuyer sur une organisation qui peut lui fournir des moyens matériels et humains pour l'aider dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la signature d'une nouvelle convention avec la Croix Rouge pour 2024, jointe en annexe, qui sera renouvelée par tacite reconduction.

Article 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 300 € annuellement.

Le Maire,

Gérard ANDRE

